nacelle, et le ballon est remonté instantanément à une grande hauteur se dirigeant vers la pleine mer.

A la nouvelle de cet accident, un steamer a été envoyé de Weymouth, et des bateaux sont partis ce Bridport en même temps que le lifeboat de Lime-Regis. Mais ils ont dû revenir sans avoir rien trouvé. Le ballon ne contenait pas de provisions, dit la *Pall Mall Gazette*. On espère encore qu'il aura été entraîné dans la direction de l'île de Guernesey ou sur les côtes de France, où M. Powell pourrait atterrir.

— L'ASSASSIN GUITEAU — Seize médecins aliénistes ont déclaré, après une consultation en commun, que Guiteau n'est pas fou et qu'il doit être considéré comme responsables de ses actes. Cependant quelques médecins concluent encore à la folie de Guiteau, et en particulier le docteur Spitzka, de New-York, qui a déposé lundi. Le témoin ayant parlé de la dépravation morbide manifestée par l'assassinat du président Garfield, Guiteau a fait une nouvelle scène, criant qu'il n'y avait aucune dépravation dans l'acte commis par lui, et qu'il était bon chrétien. L'huissier lui ordonnant de se taire, Guiteau, sans tenir compte de cette injonction, se mit à crier : « Je n'ai pas peur d'aller à la potence si le Dieu toutpuissant le veut. J'attends un miracle de Dieu qui jettera cette cour et ce jury par la fenêtre, s'il le juge nécessaire, pour me protéger. J'ai besoin de proclamer ces vérités en face de tout le peuple américain. »

Des avis anonymes adressés aux gardiens de la prison où est enfermé Guiteau, les invitent à éloigner tous les prisonniers des cellules voisines de Guiteau qu'on voudrait faire sauter avec de la dynamite sans mettre en danger d'autres existences que celle de l'assassin du président Garfield.

— CHEMIN DE FER SUR LA MANCHE. — Aux conférences qui ont été faites à Paris et à Roubaix au sujet du chemin de fer à Ciel ouvert sur la Manche, et qui ont produit une impression si vive sur l'opinion publique, d'autres conférences, relatives au même objet doivent succéder prochainement. Nous croyons savoir que celle provoquée et organisée par la société géographique d'Arras aura lieu dans cette ville le Jeudi 22 courant.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 15 décembre

Procès de « l'Intransigeant »

Présidence de M. Lefebvre de Vieuville

Au début de l'audience, la parole est donnée à M. le procureur général Dauphin.

M. le procureur général commence par exposer le système adopté par le journal l'*Intransigeant*, pour pratiquer la diffamation.

Le journal l'*Intransigeant* recueille un bruit quelconque et en fait de l'histoire; tant mieux si c'est vrai, tant pis si c'est faux, tant pis aussi s'il déshonore quelqu'un. Si M. Roustan n'est pas atteint, cela retombera toujours sur quelqu'un, se dit l'*Intransigeant*. Voilà sa manière de procéder.

D'après l'article de M. de Rochefort, tout ce qui a été fait en Tunisie depuis 1871 jusqu'en 1881 n'a été qu'un immense coup de Bourse; mais où sont les capitaux pour une opération de si longue haleine? M. de Rochefort, qui sait tout, sait bien que l'idée de l'expédition tunisienne est née en 1871; or, comme M. de Rochefort dit que cette expédition tunisienne est un immense coup de bourse organisé par M. Roustan, il faut prouver que M. Roustan a pu inspirer ses prédécesseurs.

M. le procureur général lit un article qui prouve que M. de Rochefort a prôné cette thèse d'un coup de Bourse organisé depuis dix ans.

— C'est donc absurde, dit-il, d'en accuser M. Roustan, qui n'est en Tunisie que depuis 1875.

En 1871, M. de Botmilian écrivait : « Dans un temps rapproché, il sera nécessaire d'occuper la Tunisie. »

Si M. Roustan avait écrit cela, on ne manquerait pas de dire qu'il préparait déjà son coup de Bourse, et M. Roustan serait obligé de se défendre rien qu'avec son honnêteté.

M. Rochefort en est quitte pour dire qu'il y a erreur de date et se retourne en disant que c'est en 1881 que M. Roustan a empêché toute conciliation. « L'expédition, dit-il, était nécessaire pour faire la conversion de la dette tunisienne. »

Ou M. de Rochefort trouva-t-il cela? Dans ce qu'ont dit M. de Tunis et M. de Billing, l'ami intime du bey. C'est abaisser toute chose de croire que c'est notre consul qui était le maître du traité; on sait bien que c'est l'acte du gouvernement, signé au Bardo, c'est vrai, mais fait à Paris, comme l'a si bien dit M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Donc, de cette accusation principale, il ne reste qu'une fantasmagorie.

Nous défendons depuis cinquante ans nos possessions algériennes avec notre or et notre sang; il s'agit de nos intérêts, du sang de nos soldats, car, dans cette guerre, il y a eu de singulières défaillances, et il se trouve un journal qui dit aux Français : « Vos enfants meurent loin de vous pour faire réussir un coup de Bourse. »

C'est indigne, mais nous avons un grand soulagement et une grande joie en présence de cette loi libérale, qui a remis entre les mains de douze honnêtes gens, le soin d'étudier complètement, profondément cette question qui touche à l'honneur de tout le monde, du gouvernement comme du nôtre.

Parlant des articles de la *République française*, le procureur général montre M. Rochefort dénonçant M. Roustan comme inspirant ces articles et faisant un marché avec M. Challemel-Lacour, directeur de la *République française*, et avec M. Gambetta, qui a conservé dans ce journal la même influence qu'il a sur la France entière. Quand M. Desfossé dit que c'est lui qui a fait les articles, M. Rochefort se retourne encore et dit que M. Desfossé est l'agent de M. Roustan. M. Desfossé a donné un démenti complet à cette allégation. C'est encore une erreur de M. Rochefort.

Voulez-vous un exemple d'une autre erreur de ce genre? Il s'agit du dosssier Bokhos, dans lequel M. Rochefort a vu tant de choses, bien que la moitié soit écrite en arabe; M. Rochefort y a vu une lettre de M. Desfossé à M. Roustan.

M. Rochefort. — Je n'ai pas dit cela.

M. le procureur général. — Vous l'avez dit hier. Oh! j'ai bonne mémoire.

« On a acheté le dossier Bokhos, dit M. de Rochefort c'est Roustan qui l'a fait acheter. » Voyez-vous M. Vieil-Picard, un ennemi politique, dans cet atelier de peintre dont a parlé M. de Rochefort, lui montrer le fameux dossier si plein de révélations; je ne crois pas cela.

M. de Rochefort. — Il y avait des témoins et je ne suis pas un menteur.

M. le procureur général. — Oh! le système de M. de Rochefort, je le vois: il affirme une chose, et si cette chose n'est pas démentie, il la considère comme vraie. M. de Rochefort a raconté cette histoire quand M. Veil-Picard n'était pas là. Il y a ici un homme, un fonctionnaire qui n'a jamais altéré la vérité et qui dément ce que dit M. de Rochefort. Pourquoi M. de Rochefort a-t-il la prétention d'inspirer plus de confiance? M. de Rochefort n'est pas un homme qui altère la vérité, c'est un homme qui se défend et qui veut surtout que l'on condamne M. Roustan en acquittant celui qui l'accuse.

M. Rochefort proteste à plusieurs reprises contre les insinuations de M. le procureur général tendant à faire croire qu'il n'a pas vu le dossier Bokhos, ainsi qu'il l'a dit hier.

Le ministère public examine ensuite la question des 25 millions souscrits par le ministre tunisien Mustapha-Kasnadar, qui auraient été convertis en obligations, dont M. Roustan aurait imposé le payement.

On peut mépriser les attaques générales de la presse qui parle des opérations financières contenues dans l'expédition tunisienne; mais quand la calomnie s'attaque directement à un homme et cherche à le déshonorer sans aucune preuve, il est nécessaire de sévir.

Il n'y a qu'une chose de vraie, c'est l'absurdité de l'accusation du journal; il ne reste rien de ce qui a été allégué contre M. Roustan.

L'*Intransigeant* dit que le kasnadar, avant de tomber du pouvoir, a volé 65 millions qui ont été déposés chez un banquier franco-allemand, M. Erlanger, le compère de M. Roustan.

Voilà l'allégation, mais de preuves, il n'y en a pas plus que dans les autres. L'accusation est bien directe, M. Roustan doit bénéficier de ces 65 millions le jour où, en entrant en Tunisie, on pourra en obtenir le paiement.

C'est toujours M. Roustan que l'*Intransigeant* fait intervenir, c'est lui qu'il veut trouver et que sa calomnie poursuit toujours, mais toujours sans aucune preuve; la calomnie ne repose sur rien, mais elle va toujours en avant.

Pour faire croire à l'intérêt qui veut résulter de la hausse des valeurs tunisiennes, il faut la complicité du ministre en Tunisie et du ministre des affaires étrangères de France. M. Rochefort ne recule pas devant cette difficulté et accentue son accusation; il dit que M. Gambetta s'acharne à renverser M. Barthélemy Saint-Hilaire pour mettre à sa place M. Challemel-Lacour qui avait inséré les articles à la baisse de la *République française*.

— Eh bien, dit M. le procureur général, M. Challemel-Lacour n'a pas été ministre des affaires étrangères, mais on dira que c'est tout comme, puisque c'est M. Gambetta qui est au ministère.

— C'est un comble! dit Me Dauphin; d'abord, jamais M. Roustan n'a demandé le rappel de Mustapha-Kasnadar.

Le ministère public lit plusieurs documents relatifs à la chute du ministère tunisien.

M. le procureur général lit des lettres desquelles il résulte que le bey priait M. Roustan d'intervenir auprès de la presse française, qui faisait campagne contre le général Khérédine et contre les valeurs tunisiennes; dans ces lettres, il n'y a rien qui indique que M. Roustan participe à cette campagne. Nulle part on ne trouve trace des agissements signalés de M. Roustan et des plaintes du bey; les manœuvres et les publications dirigées contre l'administration tunisienne étaient attribuées aux amis de Mustapha-Kasnadar, qui voulaient faire tomber son successeur Khérédine.

Après le sérieux, voici le comique. On a dit que le fameux Mustapha-Kasnadar était revenu aux affaires; il y a un empêchement, c'est qu'il est mort en 1878. C'est encore une erreur comme tant d'autres; mais si Me Delattre lui-même a cru que c'était bien le vieux Mustapha-Kasnadar qui était revenu aux affaires, le lecteur de l'article le croit aussi, lui qui a moins de moyens de contrôler ce que dit le journal.

M. le procureur général parle ensuite de l'histoire d'adultère, dans laquelle était compromis un secrétaire du consulat; c'est très drôle et très coquet, mais ce cancan ne repose pas sur des bases plus sérieuses que les autres récits. C'est encore là un de ces mille potins dont parlait M. de Sancy, et que l'on tourne encore contre M. Roustan.

La grande accusation consiste à dire que M. Roustan a fait partie du fameux syndicat dans lequel figurent MM. Challemel-Lacour, Erlanger et Mustapha-Kasnadar. M. de Rochefort ne prouve même pas qu'il y ait eu un syndicat, il n'y a ni un témoin ni un mot.

Peut-on prouver que M. Roustan ait eu une seule valeur tunisienne? Non. On a gagné 100 millions sur cette affaire. Est-ce que M. Roustan a changé son genre de vie, est-ce qu'il vient à Paris faire claquer son fouet? M. Waddington vous l'a dit: M. Roustan est entré pauvre dans la carrière, et il est resté pauvre. Cet homme, qui aurait gagné des millions, était obligé de demander des avances sur son traitement à M. Flury-Erard.

Ainsi donc, toutes ces attaques sont inspirées par la haine politique. Attaquez le gouvernement, attaquez les fonctionnaires, renversez les ministères, mais respectez l'honneur des hommes honorables. Quelle situation serait faite à la France vis-à-vis de l'étranger, messieurs les jurés, si vous disiez que notre consul en Tunisie n'était qu'un agioteur, qui était cause de notre expédition?

M. le procureur général critique la manière dont M. Camille Pelletan a fait son enquête; il considère que cette enquête a été faite trop rapidement par un homme trop jeune, tout en rendant hommage à l'honnêteté du journal qu'il rédige.

M. le procureur général termine en réclamant un verdict de culpabilité.

Le réquisitoire de M. le procureur général Dauphin a duré deux heures et demie.

La défense, a-t-il dit à la fin de son réquisitoire, n'ayant pas la moindre preuve de ses accusations, se rattrapera sur le ménage Elias, dont l'histoire commence à être démodée depuis trois jours d'audience.

Les inspecteurs des finances ont dit que M. Roustan était mal entouré; heureux ces inspecteurs des finances qui sont en tête à tête avec leurs chiffres et qui n'ont pas à se mêler avec ce monde interlope de l'Orient; mais ils ont trop de dedain pour les agents consulaires dont le devoir est de se servir des misérables instruments qu'on trouve dans ce pays.

Ces inspecteurs si dédaigneux ont bien été obligés eux-mêmes de se prêter à la situation; ils ont été forcés de saluer et de saluer plus bas ce personnage du Bardo, cet Ismaïl auquel le bey prodigue nuit et jour son attachement.

Messieurs les jurés, dit en terminant M. le procureur général, vous avez le patriotisme, l'honnêteté, tout ce qu'il faut pour juger ce procès. Si M. Roustan a trahi la France pour ne servir que ses intérêts personnels, acquittez les prévenus et je saurai faire mon devoir envers le fonctionnaire coupable.

Mais si les prévenus l'ont calomnié et ne se sont servi de cette calomnie que comme du plus détestable des moyens politiques, condamnez-les; je vous confie l'honneur non-seulement d'un homme, mais l'honneur de notre pays.

Après ce réquisitoire, qui n'a pas duré moins de trois heures, l'audience est suspendue.

Il est 2 heures 1/2.

Pendant la suspension, on remarque l'arrivée dans la salle de M. Clémenceau, l'arbitre choisi par M. Rochefort pour le dépouillement du dossier Bokhos, et qui vient s'entretenir avec les prévenus.

Faut-il en conclure que les révélations attendues vont se produire, enfin?

A la reprise de l'audience, M. Rochefort se lève et déclare que, ne voulant pas rester sous le coup de l'accusation de mensonge formulée contre lui par M. le procureur général, il tient à affirmer de nouveau qu'il a bien reçu communication du dossier Bokhos et qu'il y a eu une lettre du secrétaire de M. Maccio relative aux affaires Roustan.

Quant aux relations de M. Desfossés, auteur des articles publiés dans la *République française*, avec M. Roustan, elles ne sont un mystère pour personne et à l'appui de cette affirmation M. Rochefort lit une note de la *Lanterne* de ce matin, disant que ce personnage s'est présenté plusieurs fois à ce journal, comme l'agent de M. Roustan à Paris et a même lu des lettres émanées de celui-ci qui lui étaient adressées.

M. Desfossés, rappelé à la barre, conteste le fait. — La défense alors que le directeur de la *Lanterne*, présent à l'audience, soit entendu sur ce point en vertu du pouvoir discrétionnaire; mais M. le président ne croit pas devoir déférer à cette requête afin de ne pas prolonger le débat sur un point secondaire.

M. Desfossés revient encore. Me Delattre l'interpelle et lui dit: Vous avez déclaré ne pas avoir eu des relations avec M. de Roustan, mais n'avez-vous pas eu recours à lui pour obtenir des décorations à l'usage de ses amis.

M. Desfossés. — Oui, j'ai demandé des décorations, mais Me Delattre a, moins que tout autre, le droit de me poser une semblable question.

Sur l'ordre du président, l'huissier de service emmène M. Desfossés et M. Delattre s'écrie : Des imputations venant d'un avocat rayé de notre tableau ne sauraient m'atteindre!

L'émotion est grande dans l'auditoire, M. le président insiste encore en ce qui touche le dossier Bokhos, mais comme personne ne paraît insister pour la production du fameux dossier, qui tourne décidément à l'état de mythe, la parole est donnée à l'avocat de M. Rochefort.

M. Gatineau commence ainsi : « Avant d'entrer dans la discussion des faits et causes, je dois protester énergiquement contre les paroles éloquentes et la théorie erronée qui ont trouvé place dans le réquisitoire de M. le procureur général : il vous a dit que si vous acquittez M. de Rochefort, vous consacreriez du même coup les accusations portées contre M. Roustan, de telle sorte que lui, représentant du ministère public, il se verrait obligé, après avoir défendu aujourd'hui avec conviction l'honneur de M. Roustan, de le traduire demain devant la justice et de le considérer comme un agent infidèle et un fonctionnaire prévaricateur! »

» Je répondrai d'abord que M. le procureur général s'est calomnié. Il n'est pas de ceux dont la bouche souffle indifféremment « le chaud et le froid » et vous ne croirez pas qu'il donnerait cette interprétation à votre verdict. Ce n'est pas ainsi du reste, que la question est posée devant vous; il s'agit purement et simplement de savoir si M. Rochefort, en écrivant l'article incriminé, a dirigé avec mauvaise foi et intention délictueuse, contre un fonctionnaire, des accusations mensongères. Eh bien! je prétends vous montrer qu'il n'en est pas ainsi, et que sa bonne foi dans toute cette affaire ne peut faire faire l'objet d'un doute et doit être proclamée par vous. »

Le défenseur montre ensuite M. Roustan, agent irréprochable jusqu'à son arrivée en Tunisie, tombant sous la domination du ménage Elias et entraîné par lui dans de fâcheuses compromissions et de misérables intrigues. La preuve de ce fait a été fournie, dit-il, autant qu'un pareil fait peut être prouvé. La polémique engagée en 1875-76 entre la *République française* et le journal l'*Europe*, de Londres, révèle clairement les combinaisons financières ourdies dans l'entourage interlope de M. Roustan et sous l'égide de sa situation et de son crédit. Elle établit leur existence, elle détermine leur nature, leur but, elle fait connaître leur résultat. On peut même induire d'une lettre écrite par le bey en juillet 1876, qui a été remise au directeur du journal l'*Europe* par le secrétaire particulier du bey lui-même Mohammed-Abrit-Effendi, et publiée à cette époque, que M. Roustan était personnellement mêlé à ces intrigues.

Me Gatineau poursuit en lisant plusieurs lettres adressées par Mme Elias Mussali à Mme Gay de Tunis, desquelles il semble résulter une confirmation des faits financiers et autres, révélés par M. Rochefort au sujet de M. Roustan et de son entourage. Mais M. le Président, se fondant sur ce que la nouvelle loi sur la presse interdit la production au débat de pièces qui n'ont pas été l'objet d'une notification préalable, invite le défenseur à renoncer à cette lecture.

Après un court débat, Me Gatineau défère à l'observation et termine sa plaidoirie en demandant au jury l'acquittement de son client.

M. Rochefort se lève alors et annonce qu'il a entre les mains deux documents qu'il qualifie de décisifs et qui lui sont parvenus aujourd'hui même à la dernière heure. Une note que lui a remise une personne digne de foi arrivant de Tunisie, et où sont énumérés plusieurs pots de vin offert à Mme Elias-Mussali pour prix de faveurs à obtenir du consulat français avec indication des sommes, des motifs et du nom des intéressés. Pour éviter toute objection tirée du défaut de signification de ces pièces, il s'abstint de lire la liste en question, mais il cite de mémoire quelques indications que M. Roustan déclare absolument contraires à la vérité.

La seconde pièce est une lettre émanée de M. Pelletier, avocat à Tunis, lequel confirme l'ensemble des accusations formulées contre M. Roustan. M. le président lit cette lettre, en vertu de son pouvoir discrétionnaire.

Me Delattre présente ensuite de courtes observations en faveur de M. Delpierre, gérant du journal, et à 6 heures 1/2 le jury se retire dans la salle des délibérations.

Acquittement de M. Rochefort

Après trente-cinq minutes de délibération, le jury rentre à l'audience avec un verdict négatif sur toutes les questions.

En conséquence, M. le président prononce l'acquittement des deux prévenus et condamne M. Roustan, partie civile, aux dépens.

Quelques applaudissements, aussitôt réprimés, éclatent dans l'auditoire et la foule s'écoule en commentant avec animation ce verdict qu'elle paraît accueillir avec satisfaction.

M. Rochefort, très entouré par de nombreux amis, disait, faisant allusion aux paroles du procureur général, « il ne me reste plus qu'à intercéder dans mon journal, pour que des poursuites criminelles ne soient pas maintenant dirigées contre M. Roustan! »

Choses et Autres

***

Dans le salon de la princesse de S..., on causait, l'autre soir, de la petite vérole qui sévit dans certains quartiers de Paris.

— Moi, dit-elle, je déclare que je n'ai point peur. Depuis que je me suis fait revacciner, j'envisage le fléau avec beaucoup de philosophie.

— Nous en sommes toutes là, répliqua la marquise de X... C'est la philosophie *des piqûres*!

***

Examen fantaisiste.

Le professeur : Combien y a-t-il de pôles?

L'élève : Trois.

— Comment trois?

— Sans doute : le pôle nord, le pôle sud, et le Paul Bert.

***

Deux définitions :

Repentir : L'escompte du remords.

Esprit : Une marchandise qu'on vend, mais qui ne s'achète pas.

***

Mme X.., dont le mari est bossu et qui est elle-même contrefaite, vient de mettre au monde un troisième enfant, bossu comme père et mère, frère et sœur.

— Décidément, c'est dans le sang, s'écrie le docteur.

— Hélas! non, riposta Mme X..., c'est dans le dos.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

La prorogation des Chambres

Paris, 16 décembre.

Dans le Conseil qui a été tenu ce matin, il a été décidé que la session serait close ce soir. Le décret de clôture a été soumis hier, l'après-midi, à la signature de M. le Président de la République.

Retour de M. de Saint-Vallier.

Berlin, 15 décembre.

M. le comte de Saint-Vallier, conduit par M. le chambellan de Rosenberg, dans une voiture de gala qui était allée le prendre à l'hôtel de l'ambassade française, a fait à 4 heures et demie de l'après-midi, son entrée solennelle au château et a remis à l'empreur, ses lettres de rappel, en présence de l'introducteur des ambassadeurs. M. le comte Hatzfeld, et du mitre plénipotentiaire, M. de Rœder.

Aussitôt après, M de Saint-Vallier a été reçu, en audienge de congé, par l'impératrice.

A cinq heures, a eu lieu, en l'honneur de M. de Saint-Vallier, un grand dîner chez l'empereur, auquel assistaient: l'attaché militaire français Me de Sesmaisons, le grand duc de Weimar, le prince de Reuss et plusieurs autres personnages princiers, le comte Hatzfeld, plusieurs ministres et généraux et autres génitaires de la cour et de l'Etat.

La situation en Algérie

Voici comment la résume le *Temps*, journal officieux :

La situation peut se résumer par ces mots d'un officier très en vue : « Après deux mois de campagne active dans le Sud, nous sommes à la merci des évènements qui feront entrer la question du Sud-Ouest dans une phase nouvelle, qui nous obligera bon gré mal gré à de nouvelles opérations. »

Le général Chanzy

Paris, 15 déc., 5 h. 50 soir.

Le général Chauzy, revenant de Saint-Pétersbourg, est attendu à Paris dans les premiers jours de la semaine prochaine.

C'est seulement après avoir conféré avec lui que M. de Chaudordy, notre nouvel ambassadeur près le gouvernement russe, ira présenter ses lettres de créance au czar.

Une simple remarque à ce propos :

Puisque les nominations de MM. de Courcel et de Chaudordy sont choses absolument arrêtées, pourquoi ne paraissent-elles pas au *Journal officiel*.

L'église de Montmartre.

Paris, déc., 6 h. 10 s.

On distingue parmi les signataires de la proposition tendant à abroger la loi de 1873, relative à l'église Montmartre, le nom de Casimir Périer, fils, député de la Seine-Inférieure. Ce nom fait un singulier effet enire les noms de MM. Jules Roche et Benjamin Raspail.

Que dirait le vrai Casimir Périer, s'il revenait sur cette terre.

M. Emile Olivier.

Paris, 15 déc., 6 h. 40 s.

M. Emile Olivier est actuellement à Rome. Il compte y rester probablement quelque temps car il s'est logé à la pension française, via della Mercede.

Le banquet des Voyageurs de commerce

Paris, 9 heures 45.

Le 29 décembre, M. Brisson présidera le banquet des Voyageurs de commerce et se bornera à prononcer une allocution non politique.

Pompes officielles

Paris, 7 heures 20 soir.

M. Gambetta veut donner, cette année, un éclat inaccoutumé au cérémonial de ses réceptions du jour de l'An.

Les autres ministres ont été invités par le président du conseil à procéder de la même manière.

Les préfets en voyage

Paris, 7 heures 50 soir.

Quelques préfets, malgré la circulaire récente du ministre de l'intérieur, se montrent encore de temps à autre à Paris, en dépit de l'interdiction.

Pour mettre un terme à ces escapades, M. Waldeck-Rousseau vient de menacer ces fonctionnaires voyageurs, le cas échéant, de les suspendre de leurs fonctions.

Le duel Déléage-Montjoyeux

Paris, 16 décembre.

Une rencontre entre MM. Déléage et Montjoyeux a eu lieu, hier.

M. Déléage a été blessé au poignet.

L'éternel Lullier

Toulon, 16 décembre.

Charles Lullier vient d'être arrêté ici, pour voies de fait envers M. Sibour, capitaine de vaisseau.

Voyage du Ministre de la guerre.

Le ministre de la guerre doit aller, pendant les vacances parlementaires, visiter quelques-unes de nos villes de guerre frontières.

Le général Campenon sera accompagné, dans cette inspection, du général de Miribel et de l'état-major de son cabinet.

A Rome

Les EE. cardinaux et NN. SS. les archevêques et évêques, venus à Rome pour assister aux fêtes de la canonisation, reçus lundi matin par le Pape dans la salle des Arazzi, ont exprimé leurs sentiments de fidélité et de dévouement à Sa Sainteté, et S. Em. le cardinal prince de Schwarzenberg, archevêque de Prague, parlant au nom de tous, a la une adresse, à laquelle le Saint-Père a répondu :

« Vénérables frères,

» La souveraine consolation que Nous ont procurée les cérémonies solennelles accomplies avec votre concours, s'accroît et est portée, pour ainsi dire, à son comble, en ce jour, lorsque Nous vous voyons réunis en si grand nombre autour de Nous et que Nous considérons les graves et les sages paroles qui expliquent la cause et le motif de votre présence. C'est, en effet, la foi et l'attachement envers le Vicaire de Jésus-Christ qui ont poussé tous et chacun de vous; sur le point de rentrer dans vos diocèses, vous avez estimé que vous ne pourriez y retourner sous de meilleurs auspices qu'après avoir renouvelé le témoignage de votre fidélité envers Nous. C'est là un indice manifeste de la bonté de Dieu et un motif tout particulier de consolation au milieu de nos épreuves. Il ne peut nous arriver, en effet, rien de plus satisfaisant et de plus désirable que de voir les évêques des différentes Eglises particulières s'unir à Nous dans la plus entière concorde, pour n'avoir avec Nous qu'une volonté et un jugement, non-seulement par devoir de leur charge, mais aussi par un désir spontané de prendre part à nos joies et à nos souffrances.

» Dans cette union, dans ce concert unanime des esprits, se reflète l'image et la forme de l'unité admirable et vraiment divine d'où l'Eglise catholique tire sa force et son énergie, au point de forcer ses adversaires mêmes à admirer son incomparable grandeur.

» C'est pourquoi Nous rendons des actions de grâces à Dieu, qui est si riche en miséricorde, et à l'exemple de son Fils Nous lui demandons ardemment que tous les chrétiens du monde soient perpétuellement et constamment unis et ne forment plus qu'un *unum sint et sint consummati in unum*. En même temps Nous proclamons de grand cœur Notre reconnaissance et Notre bienveillante charité, qui répondent pleinement et parfaitement à votre grand amour.

» La nécessité de cette concorde dont Nous avons parlé est maintenant plus grande que jamais tant pour vous que pour Nous, parce que ceux qui sont chargés des intérêts chrétiens ont les plus grandes difficultés à surmonter et les plus terribles douleurs à souffrir.

» La guerre à l'Eglise et à Dieu lui-même est faite maintenant avec plus d'audace et de licence peut-être que jamais auparavant. Tout respire une guerre sacrilège et détestable, dont la force et l'ardeur sont maintenant dirigées avec plus d'âpreté contre ce Siége apostolique. Mais ce qui est intolérable, c'est qu'on attaque cette autorité divinement instituée qui, dans la situation présente, donnerait le principal et le plus sûr espoir de salut.

»En effet, s'il y a quelque chose qui puisse réprimer les désirs immodérés des hommes et contenir dans le devoir la licence effrénée de la multitude, c'est bien l'Eglise catholique qui peut le faire par sa vertu, par sa doctrine et par ses lois. Et elles ne sont pas moins grandes, la folie et la témérité de ceux qui poursuivent de leur inimitié et de leur haine le Pontificat romain, lequel devrait être protégé, à défaut d'autres considérations, au moins par le souvenir des bienfaits dont tous les peuples lui sont redevables.

»Et Dieu veuille que le peuple italien soit le premier à comprendre que tout ce qui se fait pour revendiquer la liberté et les droits du Pontife romain, loin d'être un danger pour l'Italie, est une source pour elle de grandeur et de permanente prospérité.

»En attendant, vénérables frères, pour ce qui Nous concerne, ayons tous la résolution bien constante de rester fermes dans le devoir comme dans le but suprême, et de travailler avec la plus grande sollicitude au salut de tous les hommes, et même de nos ennemis.

»Nous avons en effet devant les yeux l'enseignement et les exemples du prince des pasteurs, Jésus-Christ, qui, lorsqu'il était maudit ne maudissait point, et qui guérit le monde par sa puissance divine, bien que le monde resistât et repugnât à cette guérison.

»Il est nécessaire que Nous Nous consacrions de même au salut des peuples, et, autant les hommes Nous attaquent avec violence, autant Nous devons les chérir plus fortement et les délivrer avec la grâce et le secours de Dieu.

»Au reste, Nous avons la confiance que, dans cette grande confusion des choses et des temps, les illustres saints auxquels Nous avons eu soin de faire décerner, il y a quelques jours, les honneurs célestes, Nous apporteront, ainsi qu'à l'Eglise tout entière, un appui très opportun.

»Dans cette très agréable espérance, comme gage des biens célestes et comme témoignage de notre spéciale bienveillance. Nous vous accordons, du fond du cœur, vénérables frères, ainsi qu'aux peuples confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique.»

Le rappel de M. de St-Vallier

Berlin, 7 heures 50 s.

M. de Saint-Vallier a remis aujourd'hui ses lettres de rappel à S. M. l'Empereur d'Allemagne.

L'Allemagne et le Saint-Père.

Paris, 15 déc., 6 h. 30 soir.

Un journal de Berlin, le *Tagebtatt*, fait, à propos de l'attitude prise par M. de Bismarck à l'égard du Vatican, une révélation fort curieuse. Il affirme que le 14 mars 1875 le chancelier allemand fit à Rome, au cabinet du Quirinal, une proposition tendant à réaliser un accord international qui garantit la situation du pape jusqu'à ce que l'Italie, par une modification de la loi des garanties, eût assuré l'indépendance du Saint-Siége. Les sentiments de M. de Bismarck sur la question romaine ne sont donc pas nouveaux.

L'Espagne et le Vatican

Madrid, 15 décembre.

Sénat. — Le Sénat discute le budget des cultes.

Un sénateur demande une diminution surtout du traitement des évêques, dont un quart est de trop.

Le budget des cultes est approuvé après une déclaration du ministre assurant qu'il ne supprimera rien sans une convention avec le Vatican.

Le parlement belge

Bruxelles, 15 décembre.

Chambre des Représentants. — MM. Malou, Jacobs, Tack, Nothomb et Debruu (droite), présentent une proposition de loi pour étendre le droit de suffrage, dans les limites constitutionnelles, au moyen de la révision des lois fiscales.

M. Malou développe cette proposition, disant qu'il faut élargir les bases de l'électorat, sans réviser la Constitution et sans amener le suffrage universel.

La Chambre fixe la discussion à mercredi matin.

Un ballon en mer

Londres, 15 décembre.

Une dépêche du directeur des postes de l'île d'Alderney, annonce qu'un ballon a été vu près de l'île, hier matin, vers 7 heures, par plusieurs personnes. On suppose que ce ballon est le *Salaâin*, monté par M. Powel.

Le navire de guerre anglais *Dasher* est envoyé à Alderney pour vérifier cette nouvelle.

La diplomatie Italienne

Rome, 15 décembre.

Sénat. — Au cours de la discussion sur le projet de réforme électorale, M. Depretis a dit : « On a demandé si le ministère est allé à Vienne ou s'il y a été conduit. Le ministère est allé à Vienne dans l'intérêt de la paix en Europe et dans l'intérêt d'une paix sûre et digne pour l'Italie. Il y est allé avec le sentiment de remplir un devoir d'affection envers la patrie (adhésions). M. Depretis regrette que des hommes notables expriment des doutes contre le Gouvernement, leurs jugements se répercutant ensuite à l'étranger. » (Approbation)

Affaires Irlandaises

Dublin, 16 décembre.

La police anglaise a envahi hier, les bureaux de l'*United Ireland*, journal de la *Land league*.

Deux rédacteurs ont été arrêtés.

Tous les papiers, les presses et le matériel ont été saisis.

DERNIÈRE HEURE

Ouragan à Tunis

Tunis, 15 décembre.

Une violente tempête a sévi, la nuit dernière, sur Tunis et ses environs. De nombreuses tentes, entre autres celles de l'ambulance de la Manouba, ont été enlevées par le vent.

Les malades ont été transportés au palais Khereddine.

Un mur s'est écroulé à Medjez tuant cinq hommes du 127e de ligne. Sept autres sont blessés dont trois grièvement.

De nombreux fils télégraphiques ont été coupés.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 16 décembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY.

BRUITS DE COULOIRS

On s'entretient dans les couloirs de l'affaire Roustan-Rochefort.

La commission des finances s'est réunie à deux heures, et a adopté tous les crédits.

On pense que le Sénat se prorogera aujourd'hui jusqu'au second mardi de janvier.

LA SEANCE

La séance est ouverte à trois heures.

PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL

Le Sénat adopte les projets d'intérêt local suivants :

1o. Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Toulouse (Haute-Garonne) à changer l'affectation de fonds provenant d'un emprunt.

2° Projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la perception de surtaxes sur les vins, sur les cidres et sur l'alcool à l'octroi de Bonneville (Haute-Savoie)

3° projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la prorogation de la surtaxe établie sur les vins à l'octroi de Luçon (Vendée.)

4° projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur les spiritueux à l'octroi de Camaret (Finistère).

5° projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur l'alcool, à l'octroi de Pont-Croix (Finistère.)

6° projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la perception d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Guisseny (Finistère).

LES CRÉDITS EXTRAORDINAIRES

M. FAYE, lit une proposition concluant à l'adoption des nouveaux crédits extraordinaires.

Le Sénat adopte par 245 voix contre une, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant : 1° l'annulation au budget du ministère des finances, sur l'exercice 1880, d'un crédit de 50,000 fr.; 2° l'ouverture au budget du même ministère d'un crédit supplémentaire de 50,000 fr., sur l'exercice 1881, pour la construcion de bâtiments annexes à l'hôtel du timbre, à Paris.

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi suivants, qui sont successivement adoptés par le Sénat :

1° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1° annulation, au budget extraordinaire de l'exercice 1881, de crédits montant à 16,253,013 fr. et concernant le ministère de la marine; 2° rapport des mêmes crédits au budget ordinaire du même exercice :

2° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de la la guerre, au titre du budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1882, d'un crédit de 81,400,000.

3° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de la marine de crédits supplémentaires et de crédits au titre du budget sur ressources extraordinaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sénat vote divers projets de loi qui viennent d'être déposés.

M. CAZOT, garde des sceaux, lit un décret déclarant close la session extraordinaire de 1881.

Le procès-verbal de la séance est lu et adopté, puis M. le PRÉSIDENT déclare la séance levée.

Il est 4 heures 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*de notre correspondant particulier*)

Séance du 16 décembre

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

L'acquittement de M. Rochefort produit une très vive émotion. MM. Clémenceau, de Lanessan et Hugues députés de l'extrême gauche, sont très entourés.

M. Roustan a refusé ce matin l'un entretien avec les journalistes étrangers. M. Gatineau, en traversant les couloirs, reçoit des félicitations.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 4 heures un quart.

M. BRISSON, président, donne lecture d'un décret présidentiel, déclarant close la session extraordinaire de 1881.

Le procès verbal de la séance d'aujourd'hui est adopté.

La séance est levée à 4 h. 25.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Van der Velde du Havre, communiqués par Jules Cauët :

COTONS

Hâvre, 16 décembre.

Cours de clôture de New-York du 15 décembre.

Déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.
11.99	12.14